

LES JOURNÉES STRASBOURGEOISES 2020

5 au 11 juillet 2020  
Hôtel Hilton International

---

DIGNITÉ ET JUSTICE

Depuis leurs débuts, en 1984, les Journées strasbourgeoises sont consacrées à des questions d'actualité, regroupées sous une thématique générale susceptible d'intéresser des juges et des juristes canadiens ainsi que leurs collègues étrangers. Chaque fois, il convient de trouver un sujet d'actualité dont les enjeux dépassent les clivages disciplinaires, et qui, tout en interpellant le droit, permet de prospecter d'autres domaines du savoir, que ce soit la médecine, l'histoire, la politique ou la psychologie. Le thème choisi pour les Journées 2020, « Dignité et Justice » en est une parfaite incarnation.

La dignité est au centre de tous les discours, juridiques, politiques, médicaux ou économiques. Valeur inhérente de tous les aspects de la vie, elle se profile de l'enfance au crépuscule de la vie. Présente dans les documents protecteurs des droits et libertés fondamentaux, elle est, tout à la fois, limite et fondement de la liberté. Droit individuel, charge collective, elle est l'essence de l'être humain.

Ces journées nous permettront d'arpenter, à l'aune de la dignité, certains des problèmes ou des enjeux sociétaux actuels, que ce soit la violence à l'égard des enfants, la discrimination, l'éthique de la mort, l'exploitation du corps humain, la filiation ou encore la vie privée. On le fera en variant le format des conférences, débats, tables rondes et discussions, souhaitons-le, animées et conviviales de même que diverses autres activités.

L'organisation d'un tel colloque est une œuvre collective.

D'abord, nous avons une pensée toute particulière pour l'honorable Anne-Marie Trahan qui nous a subitement quittés l'été dernier. Elle était l'âme et le souffle des Journées strasbourgeoises depuis plusieurs années et a joué un rôle central dans la présente édition. Un hommage lui sera rendu au cours de la semaine.

Ensuite, un remerciement spécial au comité organisateur sans lequel une telle conférence ne pourrait avoir lieu : l'honorable Nicholas Kasirer de la Cour suprême du Canada, les honorables Sophie Bourque, Christine Baudouin, Marc-André Blanchard de la Cour supérieure du Québec, l'honorable Luc Martineau de la Cour fédérale, Me Marc-André Fabien de Fasken Martineau Dumoulin, Me Raymond Doray de Lavery, De Billy et mesdames Josée Lepage, Nathalie Hevey et Louise Redmond, adjointes à la magistrature.

Des remerciements aussi aux membres du comité aviseur qui nous ont prodigué des conseils précieux et sages : l'honorable Marc Richard, juge en chef du Nouveau-Brunswick, l'honorable Richard J. Chartier, juge en chef du Manitoba, l'honorable Nicole Duval-Hesler, juge en chef du Québec, l'honorable Jacques R. Fournier, juge en chef de la Cour supérieure du Québec, monsieur Jean-Paul Costa, conseiller d'État honoraire et ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, professeur Patrick Wachsmann de l'Université de Strasbourg, Me Pascal Créhange, Me Jean-François Brun et Me Cédric Lutz-Sorg, anciens bâtonniers de l'Ordre des avocats de Strasbourg.

Enfin, nous remercions toutes les personnes à l'ambassade du Canada, à l'Ordre des avocats de Strasbourg, notamment les bâtonniers Christophe Darbois et Christina Kruger et à la Mairie de Strasbourg pour leur accueil.

Nous vous souhaitons de très belles Journées,

L'honorable Benoît Moore,  
président du comité organisateur

## **Dimanche 5 juillet :**

19 h 00      Cocktail offert par l'Ambassade du Canada

20 h 00      Banquet d'ouverture servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

## **Lundi 6 juillet :**

7 h 30      - Petit déjeuner communautaire servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

Toutes les séances académiques auront lieu dans les salons « C » et « D » de l'Orangerie de l'hôtel Hilton
---

9 h 00      - Séance inaugurale

- L'honorable Benoît Moore, juge à la Cour d'appel du Québec et président des Journées strasbourgeoises
- Mme Isabelle Hudon, ambassadrice du Canada en France et à Monaco

- Allocution d'ouverture

- Présidente de séance : Mme Isabelle Hudon, ambassadrice du Canada en France et à Monaco

La dignité et le rôle des juges et des tribunaux

- L'honorable Richard Wagner, juge en chef de la Cour suprême du Canada
- M. Laurent Fabius, président du Conseil constitutionnel de France

10 h 30      - Pause-santé

10 h 45 - Première séance

La prévention et la lutte du terrorisme par l'État face aux droits et libertés de la personne

- Président de séance : (à confirmer)
- Conférenciers :
  - Monsieur le Premier ministre Bernard Cazeneuve
  - Mme Hélène Thomas, professeure, Faculté de droit et science politique, Université Aix-Marseille

12 h 15 - Repas communautaire servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

14 h 00 - Deuxième séance

Thème : Dignité et enfant

La dignité participe de l'effort mis à protéger les plus vulnérables d'entre nous. Le droit des enfants en constitue l'illustration parfaite. Que ce soit le travail, la violence physique ou sexuelle, voire le trafic des enfants, ces questions interpellent nos valeurs les plus fortes, posent des difficultés pour tous les législateurs et demandent une réaction transnationale. Les deux conférencières, par leurs fonctions respectives, sont au cœur de ces enjeux. Cet atelier a été conçu et organisé par l'honorable Anne-Marie Trahan.

- Président de séance : (à confirmer)
- Conférencières :

La violence à l'égard des enfants : état des faits et répercussions sociales

- Mme Najat Maalla M'jid, présidente, Bureau international des droits de l'enfant

Politiques et stratégies européennes en matière de droit des enfants

- Mme Elda Moreno, cheffe du service des droits des enfants et des valeurs du sport, Direction générale de la démocratie du Conseil de l'Europe

**Mardi 7 juillet :**

7 h 30 - Petit déjeuner communautaire servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

9 h 00 - Première séance

Thème : Dignité et discrimination (volet économique)

Le lien entre l'autonomie de la personne, le consentement et la dignité. Comment le concept de la vulnérabilité permet d'appréhender certains dilemmes contemporains.

L'interdiction de la discrimination sur la base de la condition sociale ou comment rendre visibles les personnes socio économiquement défavorisées dans le champ du droit? Une perspective européenne.

Lutte contre les inégalités économiques et les droits humains : ressources et limites du droit de la non-discrimination et des droits sociaux.

- Président de séance : (à confirmer)
- Conférencières :
  - Mme Sarah Ganty, professeure, Université libre de Bruxelles
  - Mme Julie Ringelheim, professeure, Université de Louvain

Comment concilier la dignité de la personne avec les concepts de vulnérabilité, d'autonomie et de consentement

- Mme Diane Roman, professeure, École de droit de la Sorbonne, Université Paris I Panthéon Sorbonne

10 h 15 - Pause santé

10 h 30 - Deuxième séance

Thème : Dignité et discrimination

Garde des Sceaux et ministre de la Justice de France du 16 mai 2012 au 27 janvier 2016, madame Taubira nous fera part de sa perspective, nourrie de son expérience tant personnelle que professionnelle, quant à l'existence de discrimination de toute sorte dans notre société et des moyens de la combattre.

- Président de séance : L'honorable Marc-André Blanchard
- Conférencière :
  - Mme Christiane Taubira, femme politique

12 h 15 - Repas communautaire servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

14 h 00 - Troisième séance

Thème : Dignité et discrimination

Comment concilier dans les démocraties occidentales, où l'État de droit prime, la liberté d'expression avec les autres libertés fondamentales. Le rôle du pouvoir judiciaire comme arbitre des droits et libertés et la portée de ceux-ci.

- Président de séance : Me Marc-André Fabien
- Conférenciers (sous la forme d'un débat oratoire) :
  - Me Richard Malka, avocat, Malka & associés
  - Me Henri Leclerc, avocat, SCP Henri Leclerc & Associés

### **Mercredi 8 juillet :**

7 h 30 - Petit déjeuner communautaire servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

9 h 00 - Première séance

Thème : Soins palliatifs et euthanasie : vivre ou mourir dans la dignité

Sommes-nous libres de vouloir mourir? Dépénalisation conditionnelle en 2002 par la Belgique. Loi Leonetti de 2005 et Loi Leonetti-Claeys de 2016 en France. Les réponses varient, car l'euthanasie est une question complexe et terrible. La valeur de la vie et l'autonomie du consentement sont souvent montrées du doigt : faut-il parler de « dignité », ou bien de « dignités »? Un panel multidisciplinaire offrira ses réflexions sur le suicide assisté et le soulagement de la souffrance des personnes qui sont ou non en fin de vie.

- Présidents de séance : Les honorables Christine Baudouin et Luc Martineau
- Conférenciers :
  - Me Jacqueline Herremans, avocate,
  - Me Bernard-Marie Dupont, avocat, Barreau d'Arras, docteur en droit et en médecine

- M. Éric Fourneret, philosophe, chercheur, Université Grenoble Alpes

10 h 15 - Pause santé

10 h 30 - Deuxième séance

Thème : Lois mémorielles et expositions de cadavres : la vie après la mort?

Les humains vouent un culte et un respect aux morts. La disposition des corps et leur mémoire constituent, selon les cultures, un acte ultime de dignité. Avec l'apparition des lois dites « mémorielles », la notion d'atteinte à la mémoire des morts a été juridiquement étendue de l'individu à des communautés victimes de crimes contre l'humanité et certains voient dans la négation de l'existence de génocides, une atteinte à la dignité de la personne humaine, tout comme la surexposition publique de cadavres à des fins artistiques, scientifiques ou commerciales. Une réflexion sur l'importance individuelle et collective du devoir de dignité qui est dû aux êtres humains après la mort fera l'objet d'échanges approfondis par nos invités.

- Présidents de séance : Les honorables Christine Baudouin et Luc Martineau
- Conférenciers :
  - Mme Sévane Garibian, professeure de droit, Universités de Genève et de Neuchâtel
  - M. Sébastien Ledoux, docteur en histoire contemporaine et chercheur, Université Paris 1/Centre d'Histoire Sociale des Mondes Contemporains
  - Me Charles Joye, avocat, Rondondi Joye avocats et professeur, Université de Lausanne



12 h 15 - Repas communautaire servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

13 h 15 - Troisième séance

### **Visite en groupe du camp de concentration Natzwiller-Struthof**

Départ par autobus de l'hôtel à (heure à confirmer)

### **Jeudi 9 juillet :**

7 h 30 - Petit déjeuner communautaire servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

9 h 00 - Première séance

Thème : Enjeux contemporains de la filiation

La filiation, en posant les règles juridiques de la parenté, s'inscrit dans l'identité de la personne et transpose celle-ci dans le droit. Elle participe donc indubitablement à la dignité de l'être humain et à son unicité. Or, ce domaine, comme le droit de la famille dans son ensemble, connaît des réformes multiples et demeure au centre de divers débats, tel que les modes d'assistance à la procréation, le droit à l'enfant que certains voient naître, la maternité de substitution ou encore la pluralité parentale. Ces enjeux soulèvent tous des questions anthropologiques, éthiques, voire psychanalytiques qui portent en elles cette figure qu'est la dignité. Ces deux séances nous permettront de les explorer.

- Président de séance : (à confirmer)
- Conférenciers :

La Triparenté : digne du droit de la filiation?

- M. Hugues Fulchiron, professeur, directeur du Centre de droit de la famille

Procréation assistée : les travaux du Conseil national d'éthique

- M. Jean-François Delfraissy, médecin et professeur de médecine, président du Conseil consultatif national d'éthique

10 h 15 - Pause santé

10 h 30 - Deuxième séance

Thème : Enjeux contemporains de la filiation (suite)

- Président de séance : (à confirmer)
- Conférenciers :

Quel rôle pour la dignité dans le débat sur la maternité de substitution?

- Me Caroline Mecary, avocate aux barreaux de Paris et du Québec

Les enjeux psychanalytiques de la filiation

- Mme Sabine Prokhoris, philosophe et psychanalyste

12 h 15 - Repas communautaire servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

13 h 30 - Troisième séance

**Visite de la Cour européenne**

**Table ronde : Hon. Nicholas Kasirer, Cour suprême du Canada et un juge de la Cour européenne**

Départ par autobus de l'hôtel à (heure à confirmer)

## **Vendredi 10 juillet :**

7 h 30 - Petit déjeuner communautaire servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

9 h 00 - Première séance

Thème : Dignité et réputation : Le droit à l'oubli dans l'environnement numérique

« A défaut du pardon laisse venir l'oubli »  
disait Alfred de Musset

Consacré par la Cour de justice de l'Union européenne dans sa décision Google Spain du 13 mai 2014 et plus récemment par le Règlement Général sur la Protection des données du 27 avril 2016 en son article 17 (sous l'intitulé « droit à l'effacement »), le droit à l'oubli numérique tend à faire de chacun d'entre nous l'archiviste de son propre passé sous réserve du devoir de mémoire qui permet aux générations futures de savoir ce qui s'est passé avant elles. Le droit à l'oubli ne permet pas seulement d'oublier mais de « revivre », c'est-à-dire de vivre sans avoir son casier judiciaire privé face à lui dans Google, en organisant en quelque sorte le droit d'évoluer. En la matière, tant le législateur européen que la CJUE opèrent une distinction importante entre le droit à l'information et le droit au maintien de l'information, afin de trouver un juste équilibre entre liberté d'expression, droit à l'information et respect de la vie privée sur internet. Toutes les informations ne sont pas, en effet, « dignes de l'histoire » lorsqu'elles concernent des personnes qui n'ont pas de vie publique. La Cour de Luxembourg est par ailleurs venue délimiter par une décision du 24 septembre 2019 l'étendue géographique de ce droit fondamental qui s'affirme comme un nouveau droit de l'homme numérique.

- Président de séance : Me Raymond Doray
- Conférenciers :
  - Me Alain Bensoussan, avocat, Lexing Alain Bensoussan Avocats
  - M. Yves Poulet, recteur honoraire, professeur aux Universités de Namur et Catholique de Lille.

10 h 15 - Pause santé

10 h 30 - Deuxième séance

Thème : Dignité et réputation

Souvent présentés comme relevant de l'évidence, les rapports entre dignité et réputation s'avèrent en réalité assez complexes. Ils seront envisagés de deux points de vue, celui du renfort et celui de la confrontation. On s'interrogera d'abord sur l'intérêt de fonder, comme le font un certain nombre d'auteurs ou de juges, la protection de la réputation sur celle de la dignité. L'introduction de la dignité dans les débats sur la diffamation, les discours de haine, ou les fausses informations fait-elle une différence ? Par ailleurs, l'invocation hypertrophiée de la dignité ne représente-t-elle pas une menace pour la réputation ?

- Présidente de séance : L'honorable Sophie Bourque
- Conférenciers :
  - M. Thomas Hochmann, professeur agrégé de droit public, Université de Reims Champagne-Ardenne
  - M. Patrick Wachsmann, professeur, Université de Strasbourg

12 h 15 - Conférence de clôture

- Président de séance : L'honorable Benoît Moore
  - M. Olivier Cayla, professeur, École des Hautes Études en sciences sociales

13 h 00 - Repas communautaire servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

19 h 00 - Réception

20 h 00 - Banquet de clôture servi à l'Orangerie de l'hôtel Hilton

**Samedi 11 juillet :**

Fin du colloque, journée de départ des participants.